

COMMUNE DE SAINT- JEANNET

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PLAN DE ZONAGE

U. 3.4.07.03

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DACS-000

0000 000000

Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n°95.101 du 2 février 1995 : 23/01/01

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14/05/01

ENQUETE DU : 23/05/01 au 25/06/01

APPROBATION DU PPR : 18 fév. 2002

ETABLI PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
SERVICE AMENAGEMENT URBANISME OPERATIONNEL

LA CARTOGRAPHIE DU RISQUE
EBOULEMENT DANS CE SECTEUR
RESULTE DE L'ETUDE COMPLEMENTAIRE
REALISEE PAR SOL-ESSAIS EN AOUT 2002

LEGENDE

R* ZONE ROUGE : Zone inconstructible

*** G** ZONE BLEUE : Zone soumise à des
mesures de prévention

Em : Eboulement en masse

Eb : Eboulement de blocs

G : Glissement

E : Effondrement

A : Affaissement

R : Ravinement

Ri : Ravinement léger

S : Reptation

NE ZONE NON EXPOSEE